

MAIRIE D'OSLON

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2019

Le vingt-six août deux mille dix-neuf, vingt heure quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.

PRESENTS :

Valérie BESSARD-MANDRILLON. Gérard MENAND. Claude SEURRE. Marie-Laure CAHUET-VERGER. Valérie THEVENOT. Véronique BRUNET. Laurent THIBAUT.

ABSENTS : Aline ROUSSEAUX avec pouvoir Valérie BESSARD-MANDRILLON. Lucile THIBAUDET avec pouvoir Yvan NOEL. Guillaume VION. Evelyne REUFLY. Joël BURDY.

SECRETAIRE DE SEANCE :

La secrétaire de mairie assiste à la séance.

La séance est ouverte à 20 h 15.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- DELIBERATION PROGRAMME LOCAL HABITAT 2020-2025

L'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) répond à la nécessité de définir et de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat cohérente, adaptée aux besoins, aux évolutions socio-économiques et aux ambitions de développement de son territoire.

Ce PLH concerne les 51 communes du Grand Chalon, il tient compte de leurs spécificités, de leurs besoins et de leurs projets, et il devra confirmer la dynamique en place et poursuivre les efforts déjà engagés.

Le Grand Chalon a élaboré avec l'ensemble des acteurs de l'habitat un nouveau PLH pragmatique qui identifie des objectifs réalistes tenant compte des capacités et des besoins du territoire. C'est un document stratégique de programmation qui définit l'ensemble de la politique locale de l'habitat 2020-2025 et une fois adopté, il sera exécutoire sur l'ensemble du territoire du Grand Chalon.

Considérant que les quatre orientations du PLH 2020-2025 sont les suivantes :

- Orientation 1 : Maitriser et diversifier le développement de l'offre résidentielle
- Orientation 2 : Agir sur le parc existant

- Orientation 3 : Assurer une réponse aux besoins spécifiques
- Orientation 4 : Conforter le rôle d'animation et de pilotage de la politique Habitat du Grand Chalons

Au vu de la fiche concernant les potentiels projets identifiés pour notre commune après un vote (1 Abst- 9 Non), le Conseil Municipal émet un avis défavorable, considérant que les attributions projetées sont insuffisantes au regard des projets d'aménagements proposés dans les OAP.

- RAPPORT REVISION PLUi et DEBAT SUR ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES :

Monsieur le Maire présente le rapport relatif au débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Grand Chalons en cours de révision et expose les 4 axes du projet :

- Renforcer l'attractivité et la dynamique économique du territoire
- Mener une politique de l'habitat en faveur de l'attractivité résidentielle et de la cohésion sociale
- Préserver le cadre de vie
- Développer la qualité de vie pour chacun

Après avoir rappelé que le rapport et le projet de PADD ont été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux, Monsieur le Maire ouvre le débat sur les orientations générales du PADD. Après discussion, le Conseil Municipal n'émet aucune remarque.

- DELIBERATION CONVENTION ENTRETIEN TERRAIN RUCHER PEDAGOGUE

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention d'entretien ponctuel par les agents communaux, avec Mr RONDELET propriétaire du terrain, où sont situées les ruches. Dans cette convention sera évoquée une éventuelle collaboration pédagogique avec l'école.

- INFORMATIONS DIVERSES :

Application communication : toujours en attente du choix (SMS)

Universités d'été Grand Chalons : Rappel de la date fixée au 14 Septembre ouvert à l'ensemble des conseillers municipaux.

Elections municipales : 15 et 22 mars 2020 scrutins

Fin de la séance à 22 h 00.

Prochaine séance le lundi 30 Septembre à 20 h 15